Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Direction de la Réglementation,
de la Citoyenneté et de l'Immigration

Bureau de la Réglementation Générale,
des Élections et de la Circulation

Arrêté N° 2017 - 045
portant autorisation d'une manifestation sportive intitulée
«2ème Manche Challenge Kawann 2017 Duathlon»

Le Préfet de la Martinique
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la Route en ses articles R. 411-29 à R. 411-32 ;

VU le Code de la Santé Publique, article L.3321-1 ;

VU le Code du Sport en ses articles L.331-9 à L.331-12 ;

VU le décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007, relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport R.331-6 à R.331-17 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ;

VU la demande d'autorisation présentée le 19 janvier 2017 par l'association Kawann Triathlon Club ;

VU l'attestation mentionnant la police d'assurance n°054050159 souscrite auprès du Cabinet GOMIS - GARRIGUES, Agents Généraux d'Assurance, mandataires de la société ALLIANZ et dont le siège social est situé au 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex ;

VU l'avis favorable émis par le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique ;

VU l'avis favorable émis par le Maire de la ville du Lamentin ;

VU les avis favorables émis par les administrations concernées ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'Association Kawann Triathlon Club, représentée par son président Monsieur Steve DACY, est autorisée à organiser une manifestation sportive intitulée **«2ème Manche Challenge Kawann 2017 Duathlon»**, le **dimanche 09 avril 2017** de **13 heures** à **18 heures** sur le territoire de la ville du Lamentin, empruntant les parcours, ci-annexés.

RUE VICTOR SÉVÈRE · BP 647-648 · 97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX · TÉLÉPHONE 05 96 39 36 00 · TÉLEX 912 650 MR
TÉLÉCOPIE 05 96 71 40 29 · E-MAIL www.martinique.pref.gouv.fr

Article 2 - L'organisateur devra assurer l'information préalable des riverains ainsi que des usagers de la route par voie de presse écrite, parlée et audiovisuelle, sur les mesures prévues pour le déroulement de cette manifestation (date, horaires et parcours concerné).

La communication devra être faite avec un véhicule sonorisé sur le secteur situé entre Place d'Armes, Gaigneron et Petit Manoir.

Article 3 - Les routes étant ouvertes à la circulation, l'organisateur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité de la manifestation, à savoir :

- Un encadrement efficace des participants,
- Le respect du code de la route, en particulier la circulation à droite,
- Des signaleurs actifs, vigilants et en nombre suffisant placés sur l'ensemble des carrefours et intersections du circuit de la manifestation, une quinzaine de minutes avant le passage des coureurs,
- Veiller par tous les moyens à minimiser la gène aux autres usagers de la route,
- Garantir la sécurité des coureurs hors peloton, particulièrement les coureurs attardés,
- Un véhicule pourvu d'équipements sonores et lumineux annonçant la course.

Ce dispositif sera maintenu jusqu'au passage du dernier participant, qui sera suivi d'un véhicule «balai», portant à l'arrière un panneau avec l'inscription «Fin de course» et qui fermera la marche

Article 4 - L'organisateur devra procéder à une ultime visite de l'itinéraire avant le début de l'épreuve et prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des compétiteurs, principalement vis-à-vis des obstacles en bordure de chaussée, des spectateurs et des riverains.

Cette manifestation se déroulera sur la route départementale n° 3 située sur le territoire de la ville du Lamentin. Elle sera fermée entre le carrefour giratoire Gaigneron aéroport et celui du Centre Commercial de Place d'Armes.

Article 5 - L'organisateur devra mettre en place une déviation adéquate afin de permettre aux usagers de la route de poursuivre leurs itinéraires.

En cas de sollicitation de la présence des forces de l'ordre aux ronds-points les plus dangereux, notamment celui de Gaigneron, cette demande devrait faire l'objet d'une convention signée avant la manifestation.

Article 6 - Les signaleurs répartis sur l'ensemble des voies empruntées devront être identifiables au moyen d'un brassard marqué "Course", d'une chasuble fluorescente, ou d'une tenue spécifique à l'organisation.

Ils devront être munis de moyens de communication performants (téléphone portable et/ou radio) pour signaler tout incident ou accident pendant le passage des concurrents et, équipés d'un matériel de signalisation approprié, répondant aux exigences réglementaires et leur nombre sera renforcé dans les carrefours et giratoires importants.

Ils seront en possession d'une copie du présent arrêté et auront pour mission d'informer les usagers de la course et assurer la priorité qui s'y attache.

RUE VICTOR SÉVÈRE BP 647-648 · 97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX · TÉLÉPHONE 05 96 39 36 00 · TÉLEX 912 650 MR
TÉLÉCOPIE 05 96 71 40 29 · E-MAIL www.martinique.pref.gouv.fr

Article 7 - L'organisateur devra respecter les règlements techniques et de sécurité édictés par la Fédération Française de Triathlon ainsi que la nature et les modalités d'organisation de la manifestation, notamment son règlement particulier.

Article 8 - L'organisateur devra, le cas échéant, présenter le certificat de non contre indication à la pratique en compétition des deux disciplines précisées même pour les coureurs licenciés.

Article 9 - L'organisateur devra disposer d'une ambulance réglementairement armée en personnel et en matériel afin d'assurer la sécurité des participants et des accompagnants.

Il devra s'assurer que les personnels secouristes prévus pour le Dispositif Prévisionnel de Secours disposent d'une attestation ou d'une formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis d'une année au plus *(Arrêté du 24/05/2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours et la Circulaire du 25/10/2000 portant sur la formation continue des sauveteurs, équipiers secouristes et formateurs des premiers secours).*

Article 10 - La vente de boissons alcoolisées est STRICTEMENT INTERDITE par les marchands ambulants au départ, à l'arrivée et tout au long du parcours (la bière est une boisson alcoolisée).

Article 11 - L'autorisation peut être suspendue ou rapportée à tout moment s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies ou que l'organisateur, malgré la mise en demeure qui lui en est faite par l'autorité administrative, ne respecte plus ou ne fait plus respecter par les participants et les spectateurs des dispositions prévues par le règlement particulier de la manifestation en vue de leur protection (Article R.331.28 du Code du Sport).

Article 12 - En cas de non respect des prescriptions du présent arrêté, relatives à la sécurité, l'organisateur s'exposera aux peines prévues pour les contraventions de la 5ème classe (soit 1.500 euros maximum article R331-17-2 alinéa 2 du Code du Sport).

Article 13 - Le Secrétaire Général de la Préfecture,
- Le Maire de la ville du Lamentin,
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Le Directeur de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale,
- Le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement,
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fort-de-France, le 06 AVR 2017

Pour le Préfet et par délégation
la Directrice de la Réglementation,
de la Citoyenneté et de l'Immigration

LE PREFET

Monique LOWINSKI

RUE VICTOR SÉVÈRE · BP 647-648 · 97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX · TÉLÉPHONE 05 96 39 36 00 · TÉLEX 912 650 MR
TÉLÉCOPIE 05 96 71 40 29 · E-MAIL www.martinique.pref.gouv.fr

I.1. SÉCURITÉ

Des signaleurs équipés de chasubles voyants seront positionnés aux endroits les plus dangereux (carrefours, rond-point et point de changement de direction) :

- 3 signaleurs au rond-point du Centre Commercial Place d'armes (route D3) (Z1)
- 3 signaleurs au rond-point du Hall des sports (route D3/ Boulevard Nelson Mandela) (Z2)
- 3 signaleurs à la sortie de l'aire de transition, au niveau du parking du Palais des Sports (route D3) (Z3)
- 2 signaleurs à la sortie de la station Total (rue Marie Dupil) route D3 (Z4)
- 4 signaleurs au rond-point situé à l'entrée de la zone Manhity (route D3/ rue Pierre Zobda Quitman) (Z5)
- 2 signaleurs au niveau de l'Habitation Gaigneron (route D3) (Z6)
- 4 signaleurs en bout de parcours au rond-point donnant l'accès au pont de l'aéroport (route D3) (Z7)

Chaque signaleur sera accompagné d'un bénévole équipé d'un téléphone portable et de la liste des coordonnées des moyens de secours présents (médecin et ambulance) ainsi que des différents membres de l'organisation.

Une voiture ouvreuse avec à son bord un speaker informera du passage imminent des premiers coureurs, trois motards seront placés entres les autres coureurs. Une voiture « balai » fermera la course.

Les déformations, nids de poules et autres dégradations de la chaussée pouvant entraîner un risque pour les coureurs seront signalés par un marquage au sol visible de couleur voyante.

Au total, 21 signaleurs seront positionnés sur le parcours pour assurer la sécurité des duathlètes. (Liste des bénévoles en Annexe 1)

Emplacement des signaleurs sur le parcours

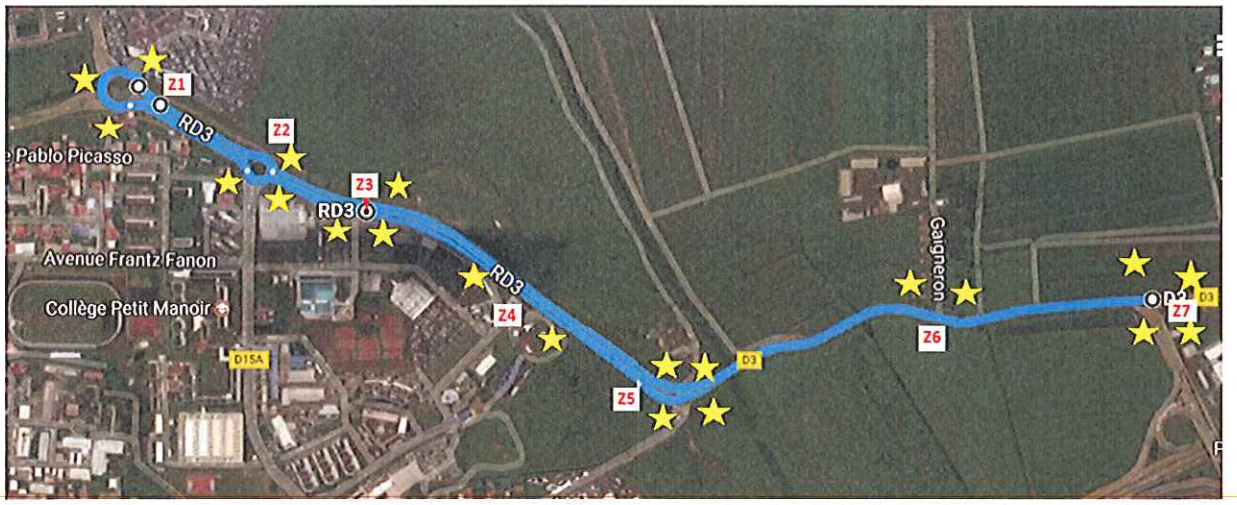

06 AVR 2017
PREFECTURE REGION MARTINIQUE
Bureau des Elections et de l'environnement

1.2. Emplacement des installations

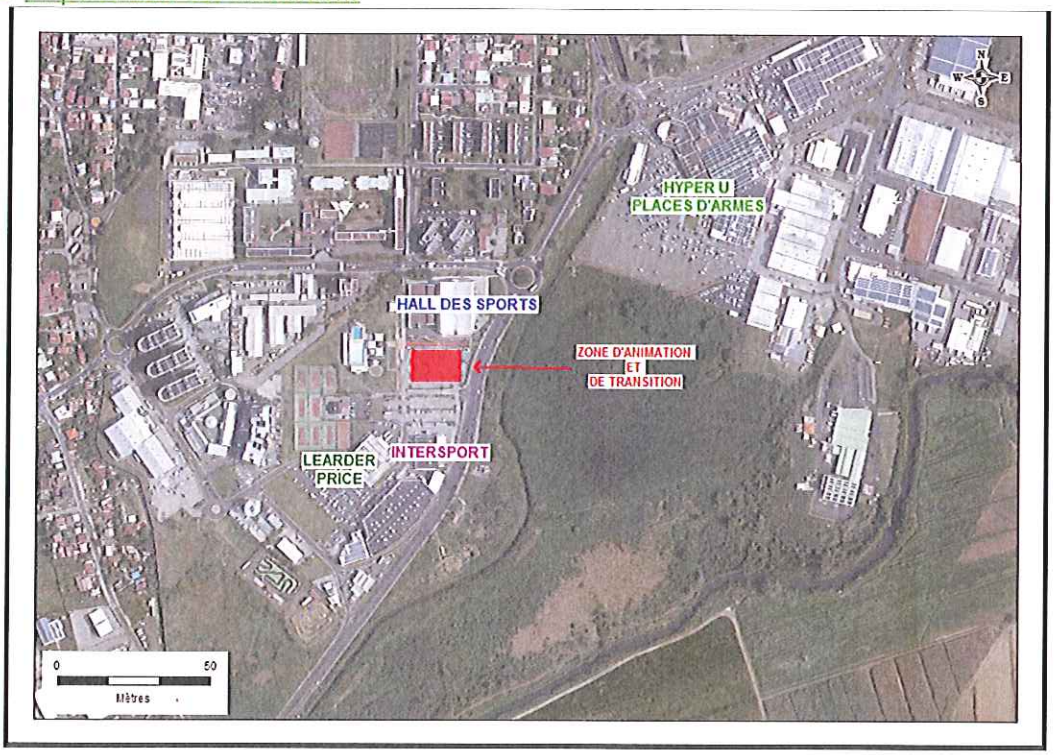

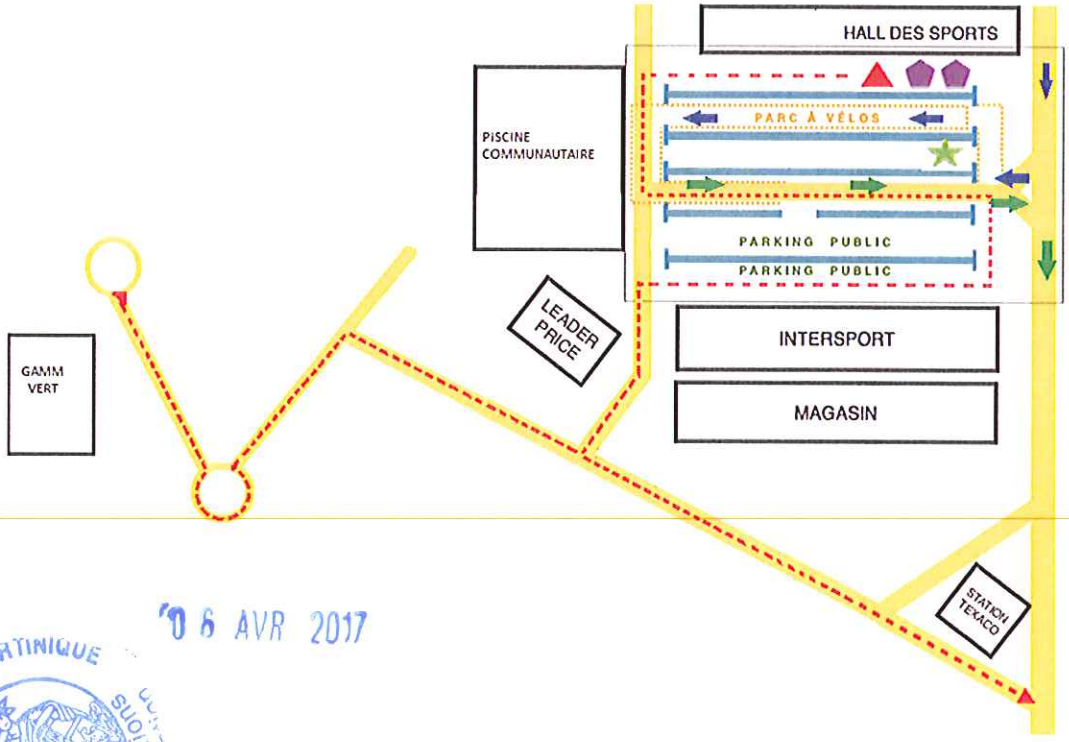

06 AVR 2017
PREFECTURE REGION MARTINIQUE
Bureau des Elections
et de la Délibération

Chapiteaux

Ambulance

DJ

Accès Secours

Téléchargement GPS

Les tracés et les impressions de cartes effectués sur ce site sont dédiés à un usage strictement administratif.

Couches : ZPS SIC PNR RNR SA ADM CIS CAD

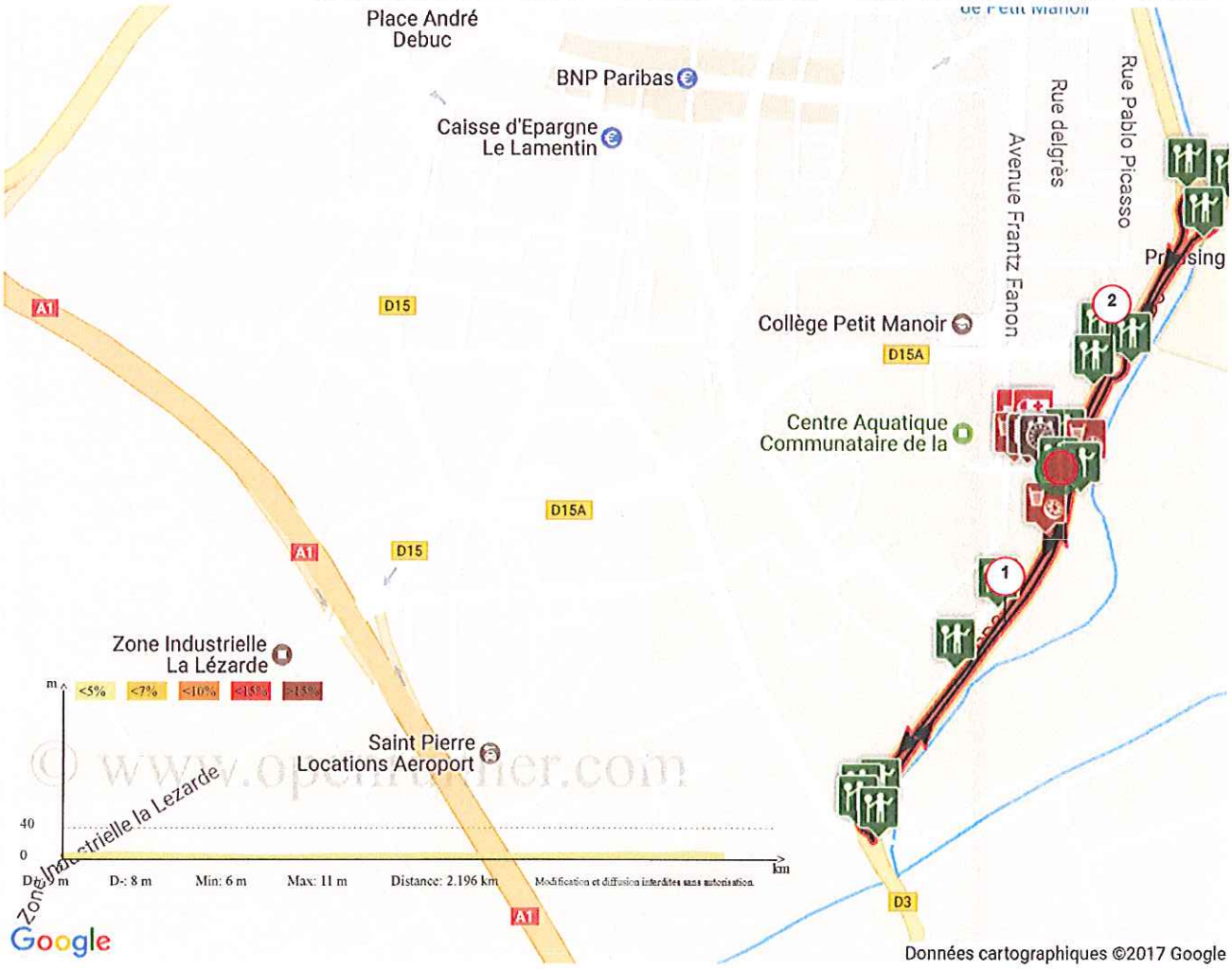

Duathlon Parcours à pied M
Distance : 2.196km
Auteur : Kawann
ID du parcours : 5637409

06 AVR 2017

PREFECTURE REGION MARTINIQUE
Bureau des Elections et de la Réglementation

Téléchargement GPS

Les tracés et les impressions de cartes effectués sur ce site sont dédiés à un usage strictement administratif.

Couches : ZPS SIC PNR RNR SA ADM CIS CAD

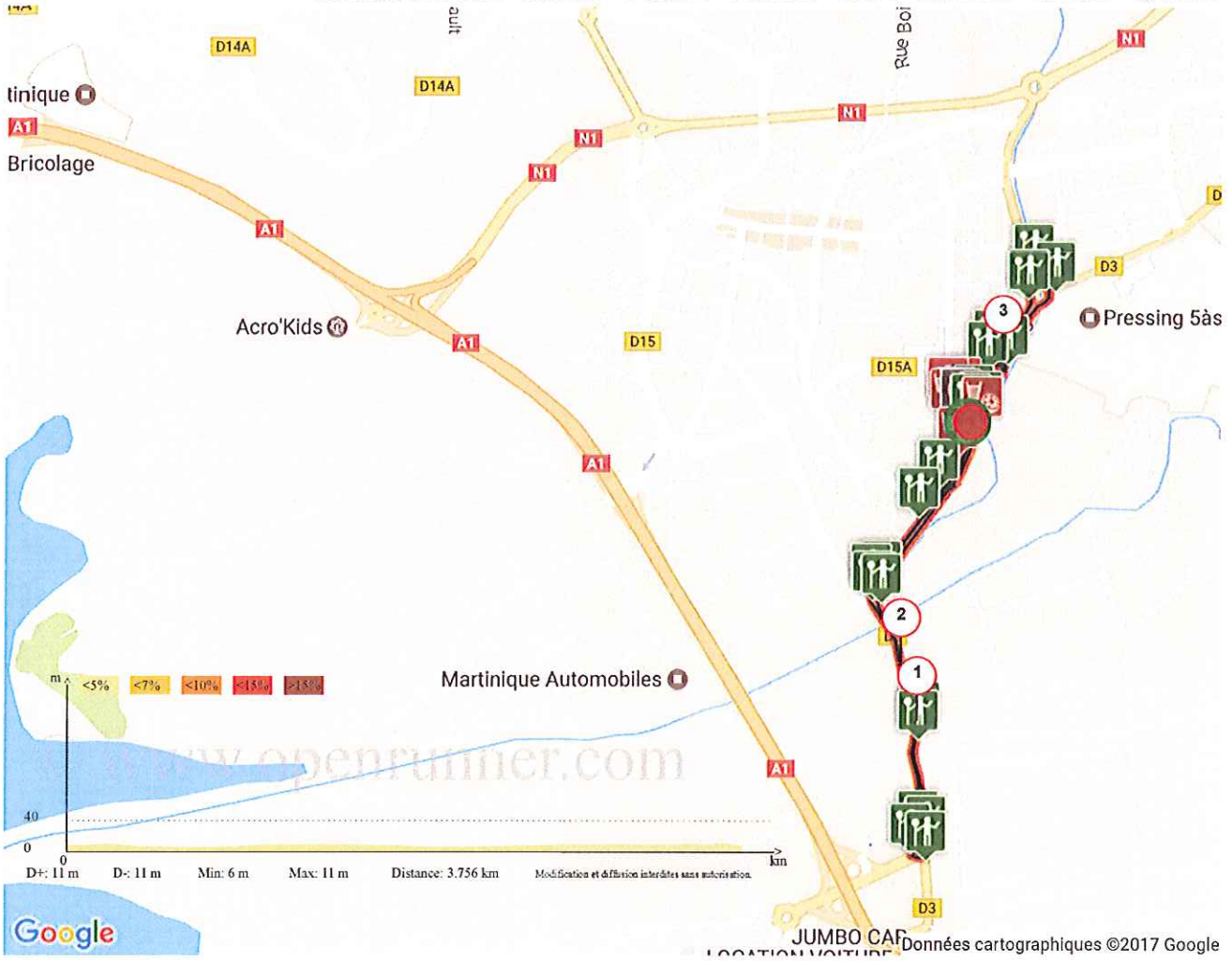

Duathlon - Parcours Vélo M
Distance : 3.756km
Auteur : Kawann
ID du parcours : 5637411

06 AVR 2017

PREFECTURE REGION MARTINIQUE
Bureau des Elections
et de la Réglementation

Téléchargement GPS

Les tracés et les impressions de cartes effectués sur ce site sont dédiés à un usage strictement administratif.

Couches : ZPS☐ SIC☐ PNR☐ RNR☐ SA☐ ADM☐ CIS☐ CAD☐

Duathlon - Parcours Vélo XS
Distance : 3.204km
Auteur : Kawann
ID du parcours : 5637410

08 AVR 2017
PREFECTURE REGION MARTINIQUE
Bureau des Elections et de la Réglementation

Téléchargement GPS

Les tracés et les impressions de cartes effectués sur ce site sont dédiés à un usage strictement administratif.

Couches : ZPS☐ SIC☐ PNR☐ RNR☐ SA☐ ADM☐ CIS☐ CAD☐

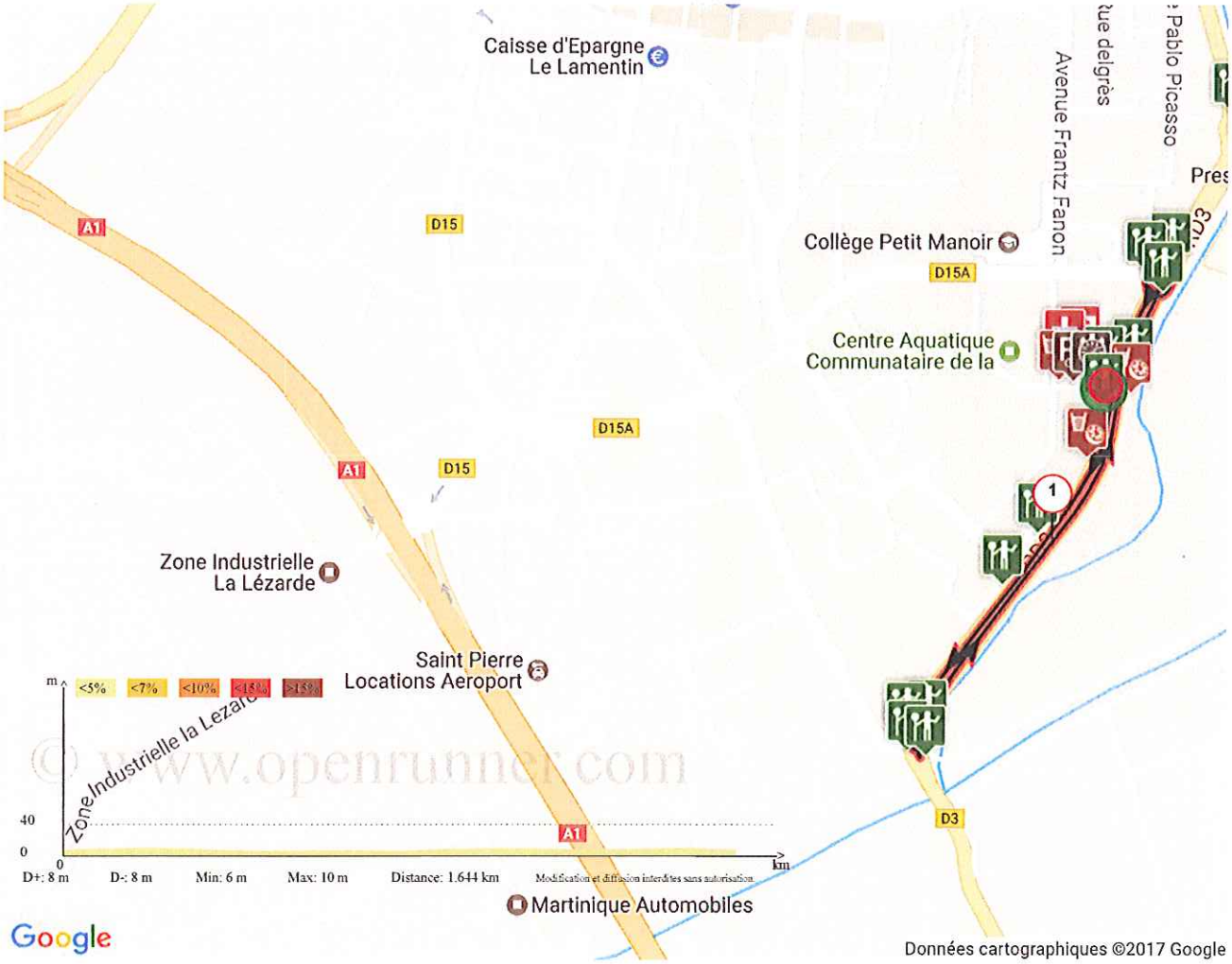

Duathlon Parcours à pied XS
Distance : 1.644km
Auteur : Kawann
ID du parcours : 5637408

06 AVR 2017
PREFECTURE REGION MARTINIQUE
Bureau des ...

LISTE DES BENEVOLES KAWANN

NOM	PRENOM	Date Naissance	TELEPHONE	PERMIS DE CONDUIRE	Adresse Principale	Code Postal	Ville	
AMALIS	Andy	08/05/1990	0696 33 03 65	090897100555	Squadra E Avenue Leon Gontran Damas Cite Dillon 394	97200	FORT DE FRANCE	OK
AVENEL	Celia	23/04/1980	0696 70 37 02	010133200492	Quartier Beleme, 21 Impasse CAIMITE	97232	LE LAMENTIN	OK
BAUDIN	Karine	03/08/1966	0596 61 05 31	840997100504	Res. les jardins de l'Enclos, Apt A1	97233	SCHOELCHER	OK
BELFIT	Ludovic	29/03/1986	0596 79 59 52	040897100112	Residence Astoria Villa 7, Morne Surey, Redoute	97200	FORT DE FRANCE	OK
BELFIT	Maguy	16/10/1963	0696 93 61 19	861297100453	Bat B3 cité Ozanam Bateliere porte 654	97233	SCHOELCHER	OK
BERGER	Aurélie	08/09/1992	0696 10 00 08	100797300260	14 rue des manguiers cite lazaret	97224	DUCOS	OK
BERGER	Yohann	06/05/1977	0696 37 51 28	960316100444	350 rue Flech Kann	97224	DUCOS	OK
CACHACOU	Olivier	09/07/1980	0696 30 91 43	010197100138	123 Bois Boyer	97200	FORT DE FRANCE	OK
CALIARI	Peddy	15/03/1976	0596 72 75 04	950896100171	1114 Lotissement Cassia Latta, Chemin Royal	97232	LAMENTIN	OK
CILLA	Manon	19/11/1973	0696 26 93 94	940797100026	159 Route de Redoute, Rés. Le Manguier Appt 7	97200	FORT DE FRANCE	OK
CONFIANT	Karim	17/12/1980	0696 92 48 98	990797300025	104, route de Moutte, Rés. La Madeleine, Bat. B n°27	97200	FORT DE FRANCE	OK
CRESSON	Jeff	25/12/1976	696032686	080497100544	41 rue Vincent Placoly	97233	SCHOELCHER	OK
DACY	Steve	12/06/1975	0596 73 69 62	14AC13827	Cité Dillon SQ B, N°85, rue Leopold Sedar Senghor	97200	FORT DE FRANCE	OK
DUVAL	Dominique	19/09/1966	0596 71 32 77	840597100377	91 rue Victor Hugo	97200	FORT DE FRANCE	OK
GAUDOUX	Johan	05/12/1987	0696381298	040797100349	Quartier Terreville	97233	SCHOELCHER	OK
GERMAINY	Cécile	29/01/1975	0696 86 34 16	930275102476	Didier Plaza 2, Route de Didier	97200	FORT DE FRANCE	OK
GUSTARIMAC	Kelly	01/12/1984	0696833446	020296200188	Les jardins de tamaya, haut morne pois	97232	LE LAMENTIN	OK
LANGAR	Yann	11/12/1966	0596 64 83 94	841256100353	10 rue Emile Maurice, Appt 4	97233	SCHOELCHER	OK
LEDOUX	Loisa	07/02/1992	0696 30 71 26	090897100669	N972 Impasse des Lauriers, Bois Quarré Nord	97232	LAMENTIN	OK
MANGATTALE	Moune	17/04/1980	0696767606	000797300017	27 BVD FERNAND GUILON	97232	LE LAMENTIN	OK
MARTEL	Francois Xavier	06/08/1964	0696 92 18 68	830997100105	4 rue Alphonse Jean-Joseph	97215	RIVIERE SALEE	OK
MAZALOUBEAUD	Chloe	29/04/1989	696520489	[redacted]	241 CHEMIN DES CERISIERS 1050563200757	97232	LE LAMENTIN	OK
NORESKAL	Joannes	02/12/1977	696841530	960397200046	FOUR A CHAUX	97231	ROBERT	OK
PETRICIEN	Boris	02/12/1974	0696 3242 38	921297100388	A5 RESIDENCE NID D AIGLE CLAIRIERE	97200	FORT DE FRANCE	OK
RAVAUD	Patrick	29/05/1973	0696 54 05 73	950355100048	Ravine Touza, Bat. Porry Papy Apt 65	97233	SCHOELCHER	OK
RETOUR	Maelle	20/01/1987	0696 84 47 16	60297100391	Batiment Mapou Baril B6 Place d'armes	97232	LAMENTIN	OK
SEYCHELLES	Jean Eudes	23/01/1978	0696 71 41 41	940164100449	Resid. Citronnelles 2, Bat. Digital Appt8	97233	SCHOELCHER	OK
TESSIER	Beatrice	29/03/1983	0596639170	000896100287	A5 RESIDENCE NID D AIGLE CLAIRIERE	97200	FORT DE FRANCE	OK
TOUSSAINT	Tania	11/06/1986	0696328408	040697100439	Quartier Régale	97270	SAINT ESPRIT	OK
~~TOUSSAINT~~	~~Renée~~	~~17/03/1955~~	~~0696339966~~	~~80119322/0124~~	~~Quartier Régale~~	~~97270~~	~~SAINT ESPRIT~~	NON trouvé
ULTET	Tahina	02/10/1984	0696 39 89 03	020797100542	Res. les Jardins de l'Enclos, Appt A2	97233	SCHOELCHER	OK
VAUDRAN	Valery	02/04/1967	0596 78 81 91	850494110177	Espace Dillon 3000 17 rue G. Eucharis	97200	FORT DE FRANCE	OK
~~VOISIN~~	~~Maryse~~	~~09/08/1971~~	~~0696 72 08 24~~	~~95079710048~~	~~Terre Sainville~~	~~97200~~	~~FORT DE FRANCE~~	NON trouvé
VOYER	Frédérick	08/03/1982	696263286	980397100323	3 rue du morne Vannier	97200	FORT DE FRANCE	OK

06 AVR 2017

Fait le 19/01/2017

PREFECTURE REGION MARTINIQUE
Bureau des Elections et de la Réglementation

KAWANN
Triathlon Club Lamentin
N° Siren : 784 876 658
129 Lot La Brise - Acajou Nord
97232 LE LAMENTIN
Contact : 0696 313 307 - 0696 375 128
www.kawann-triathlon.com